

Constitution du Collège Doctoral de la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté

Au sein de la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC) et sous l'autorité de son président, le Collège Doctoral de Bourgogne Franche-Comté, **créé le ? (avis du CAC du 9 décembre 2016 et du CA 13 décembre 2016),** est chargé de définir la politique doctorale en Bourgogne Franche-Comté et d'en garantir la qualité. Il aura également comme missions de coordonner, harmoniser et fédérer les activités des écoles doctorales de UBFC, dont les formations et les procédures administratives, et sera garant de l'application de la Charte des Thèses. Il constitue une instance de dialogue entre les écoles doctorales et les établissements membres de la COMUE UBFC.

Une politique doctorale concertée à l'échelle du site

La définition et la mise en œuvre de la formation doctorale des Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche de la Région Bourgogne Franche-Comté sont organisées au niveau de la COMUE UBFC, conformément à ses statuts.

UBFC porte ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'accréditation de six écoles doctorales (ED) thématiques : ED « Environnements-Santé », ED « Carnot-Pasteur », ED « Sciences Physiques pour l'Ingénieur et Microtechniques » (SPIM), ED « Droit, Gestion, Sciences Economiques et Politique » (DGEP), ED « Lettres Communication Langues Arts » (LECLA), ED « Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps » (SEPT). Cette évolution est le résultat de rapprochements déjà anciens entre la Bourgogne et la Franche-Comté.

La formation doctorale est au cœur des priorités d'UBFC. UBFC s'engage à développer une politique doctorale ambitieuse, respectueuse des individus, tournée vers l'avenir et la réussite professionnelle. La formation doctorale constitue non seulement un enjeu essentiel du développement, de la visibilité et du rayonnement d'UBFC, mais aussi un enjeu fondamental de formation par la recherche et à la recherche de professionnels hautement qualifiés qui permettront à une société et un monde socio-économique en profonde mutation de relever les défis actuels.

La politique doctorale d'UBFC a pour objectifs:

- 1) La mise en place d'une formation doctorale exigeante, multidisciplinaire, allant de pair avec un programme ambitieux de formation des directeurs de thèse.
- 2) Le développement de l'attractivité du doctorat grâce à des actions de communication et la promotion du label de thèse européenne.
- 3) La multiplication des relations internationales via une aide logistique et financière aux co-tutelles de thèse et à la mobilité des doctorants dans le cadre de coopérations scientifiques multilatérales.
- 4) La valorisation socio-économique du doctorat par des formations inter/transdisciplinaires et le rapprochement avec le monde de l'entreprise.
- 5) L'accompagnement de doctorants en difficulté.
- 6) La mise en place de règles d'éthique scientifique.
- 7) Le développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté des doctorants UBFC.

Organisation et missions du Collège Doctoral

Le Collège Doctoral est dirigé par un directeur nommé par le président d'UBFC. Le directeur est chargé de coordonner les travaux du Collège Doctoral. En cela, il est assisté par un chargé de mission, également nommé par le président UBFC.

Les missions du Collège Doctoral sont de :

- Coordonner les procédures d'inscription, de soutenance des doctorants et des candidats à l'HDR ;
- S'assurer du bon fonctionnement administratif des EDs ;
- Harmoniser l'encadrement scientifique des thèses et assurer sa qualité ;
- Elaborer la Charte des Thèses et veiller à son respect ;
- Assurer la répartition des contrats doctoraux et des crédits entre les ED ;
- Promouvoir le diplôme de doctorat auprès du monde non académique ;
- Développer une politique doctorale tournée vers international ;
- Concevoir l'offre globale des formations transversales des ED ;
- Soutenir et suivre les doctorants dans leur insertion professionnelle ;
- Renforcer l'interdisciplinarité et l'internationalisation des formations ;
- Concevoir des événements pour les doctorants et docteurs (cérémonies, concours, rencontres avec les médias) afin de contribuer à la valorisation de l'image du doctorat auprès du grand public et des mondes culturel et socioéconomique ;
- Renforcer la notion d'appartenance à une communauté en favorisant les rencontres informelles entre doctorants de cultures scientifiques diverses ;
- Exercer une médiation ultime entre doctorants et directeurs de thèse ;
- Statuer sur des situations individuelles particulières ;
- Mettre en œuvre une politique d'éthique et d'intégrité scientifique ;
- Mettre en place des actions visant à créer des relations entre unités de recherche pour contribuer à la structuration évolutive des unités et thèmes de recherche ;
- Sensibiliser les doctorants à la diffusion de la Culture Scientifique et Technique en lien avec les actions culturelles du regroupement ;
- Développer le réseau des Alumni.

Composition

Le Collège Doctoral est présidé par le président de la COMUE UBFC et co-présidé par la vice-présidente UBFC chargée de la coordination de la formation et de l'insertion professionnelle, en charge à ce titre du suivi du dossier doctoral.

Il est composé :

- Du directeur du collège Doctoral ;
- De la présidente du CAC UBFC ;
- Du vice-président chargé de la recherche et des projets structurants ;
- Du chargé de mission du Collège Doctoral ;
- Des directeurs et directeurs adjoints de site des ED ;
- D'un doctorant par ED, élu de son conseil, désigné par le directeur d'ED ;
- Du directeur de la Recherche et des Etudes Doctorales d'UBFC ;
- D'un personnel d'UBFC chargé des relations internationales ;
- De deux représentants des personnels du Bureau des Etudes Doctorales UBFC.

Fonctionnement

Le Collège Doctoral se réunit autant que de besoin et au moins trois fois par an, sur convocation du président d'UBFC ou de la vice-présidente UBFC chargée de la coordination de la formation et de l'insertion professionnelle, ou sur demande d'un tiers de ses membres. Les convocations, accompagnées de l'ordre du jour et des documents nécessaires, doivent parvenir aux membres au moins 8 jours avant la date de réunion.

Le Collège peut inviter toute personne dont la consultation ou l'expertise lui semble utile. Les invité(e)s n'ont pas de voix délibérative.

Constitution d'un Bureau du Collège Doctoral :

Afin de permettre le fonctionnement opérationnel, un Bureau est constitué et composé :

- Du directeur du Collège Doctoral ;
- Du chargé de mission ED ;
- Des directeurs d'ED ou de leurs directeurs respectifs ;
- D'un doctorant désigné par le Collège Doctoral parmi les doctorants du Collège Doctoral ;
- Du directeur de la Recherche et des Etudes Doctorales d'UBFC.

Le Bureau se réunit sur convocation du directeur du Collège Doctoral, autant que de besoin et au moins tous les deux mois. Le Bureau peut inviter toute personne dont la consultation ou l'expertise lui semble utile, en fonction de l'ordre du jour.

Le fonctionnement du Collège Doctoral et de son bureau sont définis par un règlement intérieur.